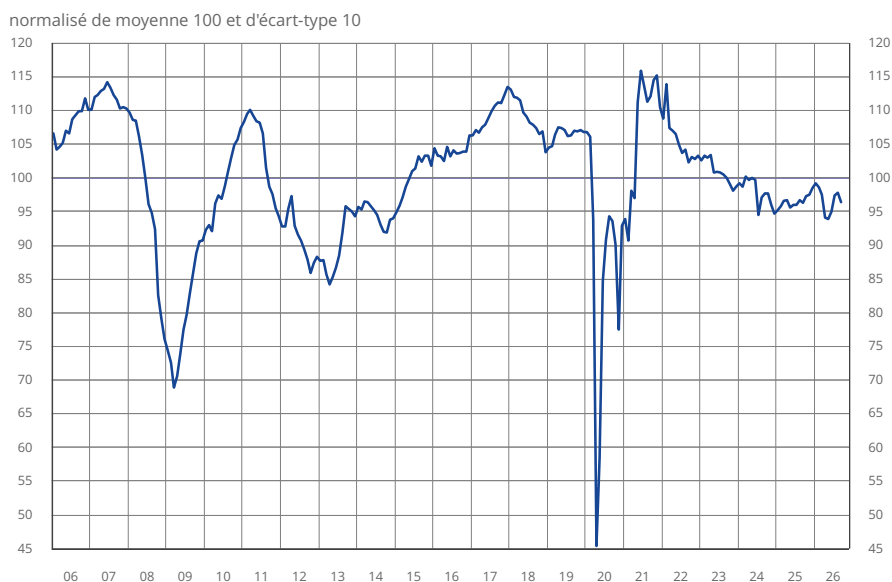


En septembre 2026, l'indicateur synthétique du climat des affaires, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité marchands, se replie. À 96, il perd deux points et s'éloigne de son niveau moyen (100). L'indicateur du climat de l'emploi perd un point.

En septembre 2026, l'indicateur de climat des affaires perd deux points

En septembre 2026, l'indicateur synthétique du climat des affaires en France se replie de deux points. À 96, il s'écarte de sa moyenne de longue période (100). L'indicateur du climat des affaires est stable dans l'industrie et le bâtiment. Il se dégrade nettement dans le commerce de détail, et plus légèrement dans les services et le commerce de gros.

Indicateur du climat des affaires France



Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des entreprises.

En septembre 2026, le climat des affaires se replie nettement dans l'ensemble constitué du commerce de détail et du commerce et de la réparation d'automobiles. À 94, l'indicateur synthétique perd cinq points et s'écarte de sa moyenne de longue période (100). Cette dégradation s'explique principalement par la baisse du solde relatif aux intentions de commandes, et, dans une moindre mesure, par celles des soldes portant sur les perspectives générales d'activité et l'évolution passée des ventes. Le climat des affaires se replie nettement dans le commerce de détail (hors automobile).

Le climat des affaires est stable dans l'industrie. À 101, l'indicateur qui le synthétise demeure légèrement au-dessus de sa moyenne de longue période (100). Les soldes d'opinion relatifs à la production, passée et prévue, augmentent, tandis que celui relatif aux carnets de commandes globaux diminue.

Le climat des affaires dans les services se dégrade légèrement. À 98, l'indicateur qui le synthétise perd un point et s'écarte de sa moyenne de longue période. Les soldes relatifs à la demande, à l'activité et aux effectifs prévus sont en baisse, tandis que celui portant sur l'activité passée augmente de nouveau.

Le climat des affaires dans le bâtiment est stable. À 96 depuis juillet 2026, l'indicateur synthétique demeure au-dessous de sa moyenne de long terme (100). L'opinion des entrepreneurs du bâtiment sur leurs perspectives d'activité se replie, tandis que celle sur l'activité passée augmente à nouveau.

Enfin, le climat des affaires bimestriel du commerce de gros se dégrade de nouveau. À 93, l'indicateur synthétique perd deux points et s'éloigne de sa moyenne de longue période (100), sous laquelle il évolue depuis janvier 2023. Le solde d'opinion relatif aux ventes passées à l'étranger recule fortement et celui relatif aux intentions de commandes se replie.

Indicateurs du climat des affaires et du climat de l'emploi

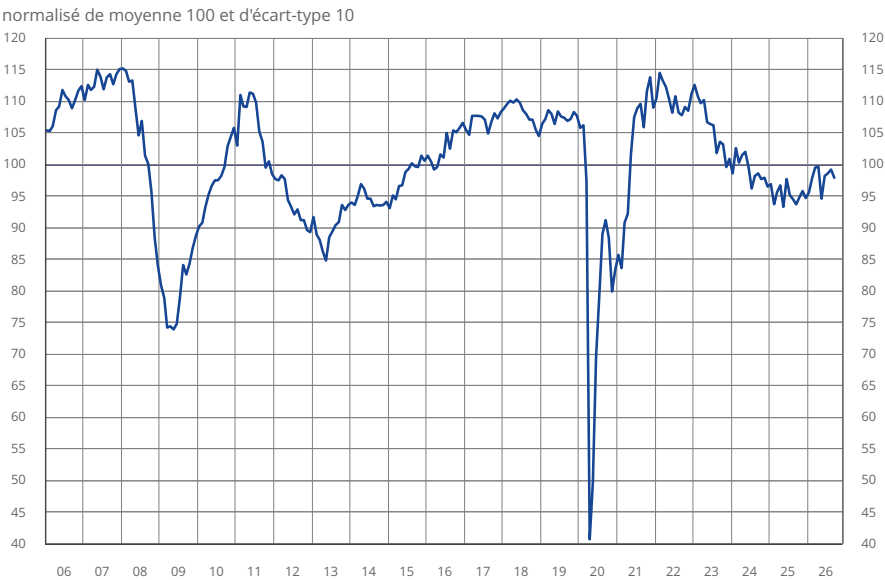
	Mai 26	Jun 26	Juil. 26	Août 26	Sept. 26
Indicateurs du climat des affaires					
France	94	95	97	98	96
Industrie	102	100	101	101	101
Bâtiment	96	95	96	96	96
Services	95	96	99	99	98
Commerce de détail *	89	91	96	99	94
Commerce de gros	97		95		93
Emploi	95	98	99	99	98

* y compris commerce et réparation automobiles.
Source : Insee, enquêtes de conjoncture.

Le climat de l'emploi perd un point

En septembre 2026, l'indicateur synthétique du climat de l'emploi recule d'un point et s'établit à 98, en deçà de sa moyenne de long terme (100).

Indicateur du climat de l'emploi France



Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des entreprises.

Révisions

L'indicateur synthétique du climat des affaires d'août 2026 n'est pas révisé (après arrondi). L'indicateur du climat des affaires dans les services d'août 2026 est révisé à baisse d'un point et celui dans l'industrie à la baisse de deux points (après arrondi) : ces révisions s'expliquent par l'intégration de réponses tardives d'entreprises. Les autres indicateurs sectoriels de climat ne sont pas révisés (après arrondi).

Pour en savoir plus

L'indicateur de climat France vise à résumer l'information fournie par les enquêtes de conjoncture dans l'industrie, les services, le commerce (de détail et de gros) et le bâtiment. Il est construit à partir des vingt-huit soldes d'opinion utilisés dans le calcul des climats sectoriels, selon une méthode dynamique pour permettre l'intégration des indicateurs bimestriels du commerce de gros.

L'indicateur de climat de l'emploi est obtenu à partir des 10 soldes sur les effectifs, passés et prévus, des enquêtes dans l'industrie, les services, le commerce de détail et le bâtiment. Les soldes relatifs à l'emploi dans les services repris dans l'indicateur de climat de l'emploi distinguent les services hors intérim des agences d'intérim ; pour ces dernières, les soldes sur les effectifs passés et prévus ne sont pas pondérés, contrairement aux autres secteurs.

Les enquêtes dans l'industrie, l'industrie du bâtiment, le commerce de détail et le commerce et la réparation d'automobiles et les services font partie du programme européen harmonisé d'enquêtes de conjoncture, financé en partie par la Commission européenne.

Les réponses à ces enquêtes ont été collectées entre le 27 août et le 21 septembre 2026 ; l'essentiel des entreprises répondent lors des deux premières semaines de collecte.

Prochaine publication : le 22 octobre 2026 à 8h45.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous sur Bluesky (@Insee.fr) et sur X (@InseeFr)



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Direction de la publication : Fabrice Lengart
ISSN 0151-1475